

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : Acquisition d'un véhicule

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et l'article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant que la Communauté de communes souhaite acquérir un véhicule dont elle fait actuellement l'usage par le biais d'un marché de location,

Considérant que conformément à la pratique du leasing, le véhicule est vendu en l'état sans garantie

DECIDE

Article 1 : Un marché de fourniture est passé avec l'entreprise suivante :

- **CITROËN TRESSOL Pézenas**, dont le siège social est situé Rond-Point route d'Agde 34120 PEZENAS.

Article 2 : La prestation est répartie comme suit :

| <i>Désignation</i> | <i>Année</i> | <i>Prix de vente TTC</i> |
|------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Citroën Berlingo Multispace | 2018 | 13 985 € |
| Carte grise | | 233,76 € |
| TOTAL | | 14 218,76 € |

Article 3 : Le montant de la carte grise pour le véhicule mentionné à l'article 2 s'élève à 233,76 € TTC.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes.

Article 5 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Le 20 Mars 2023